
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/353 du 12/04/84

DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/21024
Portant intégration et nomination de
Monsieur NGAMBARA René, Assistant Princi-
pal Contractuel dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I du Personnel
des Cadres du Journalisme (Information).

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.G.B.-

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Géné-
ral des Fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut
Particulier des cadres de l'Information ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.C.F.-

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62
du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;

(/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlement
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le Protocole d'Accord du 29 Novembre 1980 signé entre
la République Populaire du Congo et la Roumanie ;

(/u l'Arrêté n° 7647/MTPS/DGTFP/DFP du 21 Septembre 1981
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement; autorisant Monsieur
NGAMBARA René, à suivre un stage de formation en Roumanie ;

(/u l'Arrêté n° 0322/MJT/DGT du 24 Janvier 1977 portant engagement de certains agents contractuels des Services de l'Information ;

(/u la Lettre n° 496/MIPT/DGPE du 5 Août 1983 du Directeur du Quotidien National d'Information MWETI, transmettant le dossier de l'intéressé ;

U E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 et du Protocole d'Accord du 29 Novembre 1980 susvisés, Monsieur NGAMBARA René, né le 7 Avril 1952 à Djambala, Assistant Principal Contractuel de 4° échelon, catégorie C, échelle 8, indice 700 en service au Quotidien National d'Information MWETI à Brazzaville, titulaire de la Licence de la Faculté de Journalisme de "STETAN GHEORGHIU" (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel des Cadres du Journalisme (Information) et nommé au grade de Journaliste de Niveau III Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, le 12 AVRIL 1984

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,

Daniel A B I B I. -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO-MATSIONA. -

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC	1	SGCM/BC	2
DGTFP	2	MIPT/MWETI	4
DFP/BST	3	INT.	1
DGB	3	DOSSIER	3
DCF	3	ARCHIVES	4